



PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire
le jeudi 10 septembre 2020 à 11h30
Hôtel du Val Malvilliers à Boudevilliers

<u>Présents</u> :	selon la liste de présence
<u>Président</u> :	Philippe Diesbach
<u>Secrétaire</u> :	Joël Cornuz
<u>Distribution</u> :	A tous les membres

1. Contrôle de la liste de présence

La liste des présences atteste que 5 coopérateurs sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Désignation du président et du secrétaire

Ph. Diesbach est nommé président et J. Cornuz comme secrétaire.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 23 mai 2019

Chacun ayant reçu le procès-verbal du 23 mai 2019, il n'en est pas demandé lecture. Ce dernier est adopté à la majorité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2019

Ph. Diesbach présente le rapport d'activité 2019 et le complète oralement par les dernières informations connues à ce jour.

5. Présentation des comptes 2019 et discussion

Ph. Diesbach présente les comptes en mentionnant que le montant du bilan s'élève à CHF 8'545'389.29.

Les comptes au 31.12.2019 font état d'un bénéfice de CHF 26'203.00. Le compte de profits et perte reporté est de CHF 131'933.89.

Quelques questions sont posées auxquelles une réponse est immédiatement donnée.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'assemblée dispense le réviseur de comparution personnelle. Le rapport de révision est commenté par Ph. Diesbach.

7. Adoption des comptes

A l'unanimité l'assemblée adopte les comptes tels que présentés.

8. Décharge au Conseil d'administration

A l'unanimité l'assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'administration.

9. Renouvellements statutaires

9.1. Démissions et élections des administrateurs : **Renouvellement de tous les membres**

Le Conseil d'administration se présente comme suit :

Philippe Diesbach	Président
Jean-Philippe Thuillard	Administrateur
Joël Cornuz	Administrateur
Cédric Cuanillon	Représentant de la Commune de Val-de-Ruz

MM. Philippe Diesbach, Jean-Philippe Thuillard et Joël Cornuz sont reconduits dans leur fonction pour une durée d'un an. Le représentant de la Commune de Val-de-Ruz, ayant une place de droit dans la coopérative, sa réélection n'est pas nécessaire.

9.2. de l'organe de révision : fidal fiduciaire Lambelet SA

A l'unanimité, l'Assemblée renouvelle le mandat de fidal fiduciaire Lambelet SA à Lausanne pour une période d'**une année**.

10. Divers

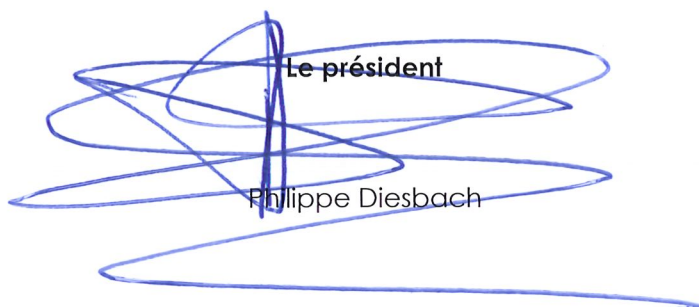
Néant.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 12h00.

Coopérative d'habitation Arc-en-Ciel

Le président
Philippe Diesbach



Le secrétaire
Joël Cornuz



Lausanne, le 14 septembre 2020 / JCO-mos